

**14ème Festival International de Dieppe
Du 25 août au 1^{er} septembre 2018**

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : organisation

L'Echiquier Dieppois organise le 14ème Festival International de Dieppe au casino de Dieppe et à la salle des Congrès du samedi 25 août au samedi 1^{er} septembre 2018

Le Festival International se compose de quatre tournois :

- ▶ Le Tournoi A Grand Prix Duchesse de Berry est réservé aux joueurs dont le classement Elo est supérieur ou égal à 1900.
- ▶ Le Tournoi B Les Tourelles est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 2000.
- ▶ Le Tournoi C Les petits Vikings est réservé aux joueurs dont le classement Elo est inférieur à 1500
- ▶ Le Tournoi Senior + est réservé aux joueurs nés avant le 1^{er} janvier 1969

Tout joueur doit pouvoir justifier son âge et son classement en présentant une licence ou une attestation. En cas d'absence de document, l'arbitre donnera un classement estimé.

Cas de dérogation possible pour l'open A uniquement : les joueurs ayant un classement Elo supérieur ou égal à 1900 au moment de leur inscription au Festival et dont le classement Elo est compris entre 1850 et 1899 au 1^{er} août 2018 peuvent solliciter une dérogation auprès de l'organisateur pour être appariés dans l'open A

Article 2 : homologation et appariements

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E), se jouent en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I conçu par Erick Mouret) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E entrées en application le 1er janvier 2018.

Article 3 : cadence

90 min. + 30s par coup pour les 40 premiers coups
puis 30 min. + 30 s par coup pour finir la partie.
La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : inscription

Les droits d'inscription sont de 50 euros pour les adultes et de 25 euros pour les jeunes de moins de 20 ans jusqu'au 17 août 2018. Après cette date ils s'élèvent à 60 euros pour les adultes et à 30 euros pour les jeunes.

Date limite d'inscription : Samedi 25 août à 13h00

En cas de retard, prévenir l'arbitre par téléphone : 06.88.72.49.11

Article 5 : horaires

Accueil, pointage : Vendredi 24 août de 16h00 à 19h00 et Samedi 25 août 2018 de 10h00 à 13h00

Clôture des inscriptions : Samedi 25 août 2018 à 13h00

Ronde 1 : Samedi 25 août à 14h30

Ronde 2 : Dimanche 26 août à 14h30

Ronde 3 : Lundi 27 août à 10h00

Ronde 4 : Lundi 27 août à 17h00

Ronde 5 : Mardi 28 août à 14h30

Ronde 6 : Mercredi 29 août à 14h30

Ronde 7 : Jeudi 30 août à 14h30

Ronde 8 : Vendredi 31 août à 14h30

Ronde 9 : Samedi 1^{er} septembre à 9h00

Cérémonie de remise des prix : Samedi 1^{er} septembre à 17h00

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué puis la performance et enfin le buchholz.

Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT et les prix spéciaux sont attribués à la place réelle. Ils ne sont pas cumulables (sauf pour la meilleure performance à chaque ronde). La liste complète des prix sera affichée lors de la 5ème ronde au plus tard.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Anémone KULCZAK (Arbitre Internationale)

Elle est assistée par Michel BARBAUT, Claude DOUCET, Mickaël JEANNE et Stéphane VAUGEOIS arbitres fédéraux.

Article 8 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 30 coups.

Article 9 : comportement des joueurs

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu de leur tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur situé à gauche de la salle de jeu.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints dans la salle de jeu.

Le forfait est déclaré après 1 heure de retard.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les originaux des feuilles de partie signés à la table d'arbitrage

Article 12 :

L'inscription au 14ème Festival International de Dieppe implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principale
Anémone KULCZAK

L'organisateur
Olivier DELABARRE

